



**ITM LOGISTIQUE  
ALIMENTAIRE INTERNATIONAL**

**Comité Central (CSE C)  
Du 26 mars 2020  
LA CGT VOUS INFORME**

**Tréville** le 27 mars 2020

**CORONA**

Cette réunion du CSE central, raccourcie, s'est faite en visioconférence en nombre réduit (sans les suppléants) et seuls les points concernant la crise actuelle étaient maintenus à l'ordre du jour.

Il a été acté que les membres du comité central et la direction feront un point toutes les semaines sur la situation sur les bases.

Il a également été demandé que les mesures de sécurité sur les bases soient les mêmes partout car ce n'est pas le cas. Sur la base de Saint Quentin Fallavier par exemple, les salariés sont livrés à eux-mêmes, il n'y a plus de direction. La CGT a demandé que cette base soit suivie directement par la direction nationale.

dans les jours à venir.

La CGT a précisé que dans certains bureaux ou espaces de travail, il n'est pas possible de respecter les distances « on est parfois 6 dans un bureau de 4 m<sup>2</sup> travaillant sur le même ordinateur... ».

La CGT s'étonne qu'il n'y ait toujours aucun cas recensé sur les 9 000 salariés de la logistique. **C'EST IMPOSSIBLE.** La CGT demande que tous les proches collègues d'un salarié malade soient confinés chez eux, même si la sécurité sociale (SS) ne les prend pas en charge, il faut maintenir leurs salaires. Mais on est confronté à la fois au secret médical et au manque de tests.

Autre souci avec des salariés à risque du fait d'une double pathologie (asthme, diabète, problème cardiaque, etc.) mais non reconnus en ALD (affection longue durée) qui ne sont pas pris en charge par la SS puissent également bénéficier d'une mesure de confinement à la charge de l'Entreprise.

Grosse inquiétude avec la paie de mars qui arrive pour des salariés n'ayant pas un arrêt de travail en bonne et due forme. La direction fait part des difficultés de la SS débordée qui n'a pas envoyé les demandes de salaire des salariés actuellement en arrêt maladie.

La CGT se demande franchement comment seront gérés les établissements quand plusieurs cas seront confirmés. Comment gérer la panique légitime des salariés ? La direction répond d'ores et déjà que les droits de retrait ne sont pas légitimes si les mesures de sécurité sont bien mises en place. Hormis quelques arrêts de travail de courte durée, la direction n'a recensé qu'un seul salarié en droit

Retrouvez ce tract sur le blog de la Cgt Intermarché : <http://cgt-intermarche.over-blog.com/et-surhttps://www.facebook.com/CGT-ITM-LAI-538622733171774/>

de retrait en région Nord Est. On voit les difficultés chez Amazon à faire reconnaître ce même droit de retrait. Et quand on sait que les conseils de prud'homme sont arrêtés sans doute pour plusieurs mois... **ON EST MAL...**

Concernant les nouvelles règles du code du travail permettant de faire travailler les salariés 7 jours sur 7, jusqu'à 60 heures par semaine, la CGT s'est satisfaite qu'aucune heure supplémentaire obligatoire ne soit plus exigée (seulement au volontariat).

### 1000 €, le prix d'une vie

Long débat sur la fameuse prime de 1000 € mise en place par le groupe...

Pour rappel, cette prime sera donnée aux salariés au prorata de leur présence sur leur site. Donc sont exclues les périodes de CP, de RTT, de maladie, de garde d'enfants, de télétravail,...

La CGT a demandé que tous les salariés d'ITM LAI bénéficient de cette prime car quelle que soit notre position au sein de l'entreprise, nous sommes tous impactés. Cette prime ne doit pas être une **prime de risques** où les salariés seraient incités à venir travailler y compris en étant malades et donc contagieux.

D'autres primes sont proposées aux salariés : heures supplémentaires, travail du samedi, travail du dimanche, report des CP,...

La CGT se satisfait de voir enfin le travail des salariés de la logistique reconnu. Par contre, force est de remarquer que notre direction sait trouver de l'argent quand elle n'a pas le choix.

La CGT a demandé la réouverture des NAO afin d'augmenter les salaires ou a minima augmenter la grille de salaire qui a été oubliée aux NAO d'il y a à peine deux mois.

### CHAUFFEURS

Les élections des ENTA seront sans doute décalées à septembre. Il n'est en effet pas possible de les organiser en cette période plus que compliquée.

Par contre, seule la négociation de l'intéressement de l'ENTA est la seule négociation maintenue (en visioconférence). En effet, l'accord doit légalement être signé avant le 30 juin. Même si on imagine que cette année, il y aura sans doute une dérogation. Outre les ENTA, seront également négociées les conditions de l'intéressement 2020 car il apparaît évident qu'aucun critère déterminé pour cette année ne pourra être tenu. La CGT demandera que tous les salariés bénéficient quoiqu'il arrive de 100% de l'intéressement en cette année totalement atypique.

### DERNIERE MINUTE

Les salarié(e)s qui avaient déposé un dossier aux prud'hommes lors du tout premier PSE (personnel administratif) en 2011 **ont définitivement gagné leur procès en cassation**. Deux de ces salarié(e)s étaient représentées par la CGT (une à Miribel et une à Loriol). Les bonnes nouvelles sont suffisamment rares pour qu'on les remarque.



Retrouvez ce tract sur le blog de la Cgt Intermarché : <http://cgt-intermarche.over-blog.com/fr>  
[surhttps://www.facebook.com/CGT-ITM-LAI-538622733171774/](https://www.facebook.com/CGT-ITM-LAI-538622733171774/)